

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE  
COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 28 juillet 2017

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du vendredi 28 juillet 2017**

**Date de la convocation** : 21 juillet 2017

**Heure d'ouverture de la séance** : 19 h 30

**Heure de la clôture** : 22 h 35

**Présents** : Jean-Yves MÂCHARD, Mickaël GOUTAZ, Marie-France CHARPENTIER,  
Jean-Pierre PASUTTO, Christian JACQUEMOUD, Fabien COUTURIER, Julien MOREL,  
Stéphanie MATTANA, Stéphane ANTHOINE-MILHOMME

**Absent** : Stéphane BURDIN

**Absent excusé** : André DERISOUD

**Secrétaire de séance** : Marie-France CHARPENTIER

**1. Approbation du compte-rendu du vendredi 2 juin 2017 :**

Le Conseil Municipal adopte le compte-rendu tel que présenté.

**2. Attribution des subventions aux associations – Année 2017**

Vu les différentes demandes de subventions des associations reçues en Mairie,  
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de répartir les subventions pour les associations  
pour un montant de 2 960 € comme suit :

- |  |                                |                      |
|--|--------------------------------|----------------------|
| - Semine en Choeur : 100€                | - Les paniers du coeur : 100€  | - Cally-Nant : 75€   |
| - Pétanque de la Semine : 75€            | - Prévention routière : 75€    | - Handi sport : 100€ |
| - SEPas impossible : 100€                | - Foyer social collège : 75€   | - La Team : 100€     |
| - Club des hirondelles : 175€            | - Graines d'amis : 100€        | - ADMR : 800€        |
| - Football club de la Semine : 150€      | - Les P'tits besos : 100€      | - Goshindo : 100€    |
| - Club de Bricolage : 150€               | - Pompiers de Franclens : 100€ |                      |
| - Compagnie des sans Pardon : 75€        | - Protection civile : 75€      |                      |
| - Anciens combattants de la Semine : 75€ |                                |                      |

De régler la dépense à l'aide des crédits inscrits au budget 2017.

**3. Demande de subvention auprès du Conseil Régional – Agrandissement, amélioration  
énergétique de la salle des Associations et mise en accessibilité**

Suite à la délibération N° DEL 2017 02 005, qui sollicitait le concours financier du Conseil Régional  
d'un montant de 3 000 € HT pour effectuer des travaux de rénovation sur les volets roulants dans la  
salle des associations, Monsieur le Maire explique que la commune pourrait effectuer en même  
temps un agrandissement et une remise aux normes pour l'accessibilité des handicapés.

Considérant que le montant des travaux (selon devis) s'élève à 20 891 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide du Conseil Régional pour un montant total de  
11 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite le concours financier du Conseil Régional pour  
un montant de 11 000 €.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE  
COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 28 juillet 2017

Autorise Monsieur le Maire à signer les devis et à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional.

**4. Admission en non-valeur**

Considérant que le comptable n'est pas en mesure de recouvrer les factures ci-après :

- CHRISTEN Alain : 160.30 €
- CHRISTEN Alain : 5.81 €
- CHRISTEN Alain : 76.28 €
- COIRIN Patrick : 11.23 €
- COIRIN Patrick : 18.98 €
- DE BATTISTI Julien : 107.30 €
- DE BATTISTI Julien : 11.09 €
- BERNARD Jérémie : 76.30 €
- BERNARD Jérémie : 7.73€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'admettre en non-valeur les titres impayés d'un montant de 475.02 euros et de régler la dépense à l'aide de crédits qui seront inscrits à l'article 6541 du budget 2017.

**5. Décision modificative N°1 – Admission en non-valeur – Budget Eau**

Au vu de la délibération N°DEL 2017 05 032, il convient d'effectuer une modification sur le budget de l'eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'effectuer les opérations suivantes :

022 - Dépenses imprévues	- 475.02€
6541 - Créances admises en non-valeur	+475.02€

**6. Convention de refacturation**

Monsieur le Maire explique au Conseil que depuis plusieurs années, les communes de CHESSENAZ, ELOISE, CHENE-EN-SEMINE, SAINT-GERMAIN-SUR-RHONE, FRANCLENS, CLARAFOND-ARCINE et VANZY se concertent pour organiser les cérémonies officielles à tour de rôle, le repas du 11 novembre et les dépenses liées à ces manifestations, ainsi que les manifestations culturelles. Il est nécessaire de signer une convention pour définir les modalités de participations financières. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

**7. Modification d'un poste**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'un agent de la commune peut prétendre à un avancement de grade, suite à sa réussite à l'examen professionnel d'adjoint administratif principal.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE  
COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 28 juillet 2017

Considérant qu'il est nécessaire de solliciter l'avis de la CAP pour un avancement de grade. Il convient donc d'autoriser le grade d'adjoint administratif principal sur un emploi de secrétaire et de saisir la prochaine CAP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte d'ouvrir le poste de secrétaire à temps non complet (22/35<sup>ème</sup>) à un grade d'adjoint administratif principal à partir du 1<sup>er</sup> septembre.

Autorise le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'avancement de grade de cet agent.

Dit que les dépenses correspondantes sont prévues au budget primitif 2017.

#### 8. Octroi de cadeaux

Monsieur le Maire propose de prendre une délibération de principe permettant à la commune d'offrir des présents aux agents soit pour un départ en retraite, soit pour les fêtes de fin d'année soit pour les remercier du service accompli.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise M. Le Maire à offrir des cadeaux au personnel de la mairie dans la limite des actions énoncées ci-dessus. Ces dépenses seront imputées au compte 6232 du budget principal.

#### 9. RPQS

Mr le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

**Le Conseil Municipal, adopte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et décide de mettre en ligne le rapport validé sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

#### 10. Urbanisme

	DOSSIER	PROJET	DEMANDEURS	AVIS transmis à la DDT
CU	CUB 074 291 17 x 0027	CU Opérationnel	Mr Fleury Maurice	Avis défavorable – Zone Natura 2000
	CUa 074 291 17 x 0028	Cu d'Information	Maître CHATAIGNIER	Avis favorable
DP	DP 074 291 17 X 0004	Abri à deux pentes	Mr BURDIN Georges	Avis favorable
	DP 074 291 17 X 0005	Pose de deux velux	Mr FERNANDES Olivier	Avis favorable
	DP 074 291 17 X0006	Clôture	Mr UHLMANN Patrick	Avis favorable
	DP 074 291 17 X0007	Remblai	Mr UHLMANN Patrick	Avis favorable
PC	PC 074 291 17 X0004	Abri voiture et local jardin	Mr PIROZZETI Fabien	Avis favorable
	PC 074 291 17 X 0005	Maison	Mr MENEZ Antoine	Avis favorable

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE  
COMMUNE DE VANZY**

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 28 juillet 2017

**11. Questions diverses**

✚ **Les finances de la commune :** Au dernier conseil municipal, les conseillers ont souhaités qu'un point soit fait sur les prêts de la commune.

Banque	Année	Motif	Montant	Durée (en mois)	Taux	Périodicité
CREDIT AGRICOLE	2014 /2029	Restructuration bâtiment Mairie-Ecole	350 000.00 €	180	3,14%	trimestrielle
CREDIT AGRICOLE	2015/2030	Restructuration bâtiment Mairie-Ecole	160 000.00 €	180	1.90%	trimestrielle
CREDIT AGRICOLE	2008/2033	Aménagement de la traversée du Chef-Lieu	100 000.00 €	300	4.50%	trimestrielle
SYANE	2011/2030	Aménagement de la traversée du Chef-Lieu - réseaux secs	115 413.87 €	240	4.10%	Annuelle

Une information a été reçue concernant le seuil de mise en recouvrement des créances, il n'est plus possible pour la trésorerie de prendre en charge de petites recettes, la commune devra donc encaisser ces sommes directement en mairie. Une convention sera signée dans l'année avec la trésorerie.

✚ **Travaux sur la commune :**

- **Chemin du Moulin :** Le Maire propose de se renseigner sur les tarifs pour une prochaine étude du réseau d'eau.
- **Chatenod :** Une partie de l'enrobé sera faite normalement le 21, 22 ,23 août prochain.
- **Route de Martian :** Les élus réfléchissent à une solution pour ralentir la vitesse.
- **Conteneur :** Le conteneur qui a été rajouté au château en début d'année n'est pas suffisant. La route du Chef-lieu est empruntée par énormément de personnes qui peuvent s'arrêter pour déposer leurs ordures ménagères. Les conseillers souhaiteraient un quatrième conteneur pour éviter des poubelles qui débordent ou des sacs déposés à même le sol.
- **L'église :** Mrs MOREL et PASUTTO sont passés à l'église et ont constaté que le toit et les cheneaux commencent à être abimés. Des vitraux sont cassés. L'église aurait besoin de quelques réparations.

✚ **Sinistre :** Une barrière de pont a été cassée suite à un arbre, d'une propriété privée, qui est tombé durant l'été 2016. Des devis ont été faits et un expert est passé. Notre assurance a décidé de donner à la commune 2 200€ de préjudice. Malgré des travaux d'un montant de 3 636 €, la différence est à la charge de la commune.

✚ **Courrier :** L'Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques remercie la commune pour la réponse favorable à leur demande de bail. Pour rappel, ce bail permettra de mettre en place une gestion en parfaite adéquation avec le Plan Départemental de Protection et de Gestion Piscicole.

✚ **Accessibilité :** Selon la loi du 11 février 2005, les propriétaires d'un établissement recevant du public (ERP) avaient jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour mettre en accessibilité leurs bâtiments.

# DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

## COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 28 juillet 2017

- La mairie et les appartements à l'étage de la Mairie sont aux normes.
- Concernant la salle des fêtes, une demande de dérogation a été envoyée à la Direction Départementale de Territoires car la commune est dans l'incapacité financière et technique de mettre aux normes cette salle. Quelques travaux pour améliorer certains handicaps sont prévus dans l'hiver 2017.
- Le cimetière : une place handicapé sera tracée afin de pouvoir transmettre l'attestation d'accessibilité.
- L'église : Elle non plus n'est pas aux normes, un dossier doit être envoyé, les élus ont réfléchi à une solution pour les marches à l'entrée. Une rampe doit être positionnée et un devis a été demandé.
- Toilettes publiques : le conseil décide de fermer ces toilettes car elles ne sont pas accessibles. La commune est dans l'impossibilité financière et technique de les mettre aux normes pour les personnes handicapées.

✚ **Frontaliers** : Les personnes de nationalité suisse ou les doubles nationaux doivent se déclarer en mairie afin que la commune puisse obtenir l'aide du département (Compensation Financière Genevoise). Cette aide est reversée en fonction du nombre de résidents qui travaillent dans le canton de Genève.

✚ **Congrès** : Le Maire propose aux conseillers les deux congrès auxquels ils peuvent assister.

- Congrès Départemental de Haute-Savoie : le 21 octobre 2017 à la Roche-sur-Foron.
- Congrès des Maires de France : du 21 au 23 novembre 2017 à Paris.

✚ **Rapport des Hydrants** : Le rapport du SDIS est donné à Monsieur COUTURIER afin qu'il puisse annoter sur une carte les différents emplacements. D'une manière générale, les bornes ont peu de pression.

✚ **Concert sur Vanzly** : Un concert de Semine en Chœur et de l'harmonie de Bellegarde-sur-Valsérine aura lieu le samedi 23 Septembre au Château de la Fléchère à 20h00.

✚ **SIVOS** : La semaine de 4 jours sera remise en place à l'école de Clarafond à partir de la rentrée 2017.

✚ **La Fête du Pain** : aura lieu le 3 septembre 2017. Une réunion de préparatoire, ouverte à tous, est prévue le mardi 8 août 2017 à 19h00 dans la salle des Associations à côté de la mairie.

✚ **Prochaine sortie de la commune** : Un voyage est proposé aux habitants de la commune le 10 septembre 2017.

Programme : Musée de la pipe, croisière repas à bord du Louisiane sur le lac de Vouglans et après-midi Musée « Les Maquettes en bois et peintures ». Toutes les personnes intéressées par cette sortie doivent contacter la mairie.

✚ **Bulletin Municipal** : Prochaine sortie fin août.

✚ **Bibliothèque** : Le conseil souhaite remercier toutes les personnes qui ont gracieusement donné des livres à la bibliothèque.

✚ **Journée portes ouvertes** : Le 16 septembre de 10h00 à 16h00. Les associations de la commune, les entreprises ou autoentrepreneurs sont invités à contacter la mairie afin de pouvoir exposer.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE  
COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 28 juillet 2017

✚ **Date du prochain conseil municipal** : Le 7 septembre à 19h30 avec une présentation du PADD.

✚ **Prévision des prochaines réunions** : (ces dates peuvent être modifiées en cas de besoin).

- Le vendredi 27 octobre à 19h30
- Le vendredi 8 décembre à 19h30

✚ **Les commissions** : Il est demandé aux conseillers de prévenir la mairie, s'ils ne peuvent pas assister aux réunions, un autre conseiller sera alors délégué pour représenter la commune. Les conseillers souhaiteraient que les ordres du jour de la Communauté de Communes soient moins longs.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22h35.

Le secrétaire de séance,  
Marie-France CHARPENTIER



Le Maire,  
Jean-Yves MÂCHARD

